

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(5 septembre 2017)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 septembre 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

241-09-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

242-09-2017

3.1 - Séance régulière du 7 août 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017 soit adopté.

243-09-2017

3.2 - Séance extraordinaire du 8 août 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

244-09-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2017 totalisant 84 458,46 \$ (Folio 350188) et 31 666,61 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10577 à # 10637 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'août 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 août 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

245-09-2017

4.4 - Demande de don et commandite

ATTENDU qu'une demande de don de la Maison d'Artisanat Les Créativités Beauceronnes a été reçue au bureau municipal le 1er septembre 2017 pour la tenue d'un Trico-thon qui aura lieu le 23 septembre prochain.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à la Maison d'Artisanat Les Créativités Beauceronnes.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'août 2017.

6 - LÉGISLATION

246-09-2017

6.1 - Adoption / Second projet du règlement numéro 263-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du second projet de règlement no. 263-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 263-164A-2017 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage *Établissement scolaire* à la zone commerciale C-20 et de modifier les dispositions applicables à un projet intégré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque et résolu unanimement que le second projet de règlement no. 263-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

247-09-2017

6.2 - Adoption / Projet de règlement numéro 264-2017 décrétant une dépense de 825 087 \$ et un emprunt de 825 087 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal.

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du projet de règlement no. 264-2017.

RÈGLEMENT NO 264-2017 décrétant une dépense de 825 087 \$ et un emprunt de 825 087 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le projet de règlement no. 264-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

248-09-2017

6.3 - Demande de dérogation mineure 2017-03

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme n'a pu émettre sa recommandation aux membres du conseil puisqu'il n'a pas terminé l'analyse de la demande de dérogation mineure par manque d'informations;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure concernant la demande de dérogation mineure 2017-03.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 45. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 05.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

249-09-2017

8.1 - Construction de la 24e Rue - laboratoire

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan est mandaté pour la surveillance de la construction de la 24e Rue; ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a préparé un document d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux au chantier; ATTENDU que la firme Englobe a été sollicitée et a déposé une offre de services;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter l'offre de services d'Englobe.

250-09-2017

8.2 - Acceptation provisoire de la dalle de béton pour patinoire extérieure

ATTENDU que la firme WSP, surveillant de chantier pour la construction de la dalle de béton de la patinoire extérieure, nous a fait parvenir le certificat d'acceptation provisoire des travaux; ATTENDU que la dalle est conforme aux plans et devis;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'acceptation provisoire de la dalle de béton réalisée par Construction JL Groleau inc.;
DE libérer la moitié de la retenue de 10 %.

9 - QUESTIONS DIVERSES

251-09-2017

9.1 - Ressources humaines : mise à jour des avantages sociaux

ATTENDU la proposition formulée afin de mettre à jour les avantages sociaux des employés;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les avantages sociaux suivants pour tous les employés réguliers de la Municipalité:

1. Congés fériés (13 congés dès le départ) : 1er janvier, 2 janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête des Patriotes (lundi qui précède le 25 mai), 24 juin, 1er juillet, Fête du travail (1er lundi de septembre), Action de Grâce (2e lundi d'octobre), 24 décembre, 25 décembre, 26 décembre, 31 décembre;

2. Congés sociaux :

- À l'occasion du décès de son conjoint, de son enfant ou de l'enfant de son conjoint : 5 jours ouvrables consécutifs, incluant la journée des funérailles;
- À l'occasion du décès de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur, de son beau-père, de sa belle-mère : 3 jours ouvrables consécutifs, incluant la journée des funérailles;
- À l'occasion du décès de son d'un beau-frère, d'une belle-sœur, une bru, un gendre, petits-fils, petite-fille, grands-parents : 2 jours ouvrables consécutifs, incluant la journée des funérailles;

3. Congés maladie : 6 jours monnayables;

4. Vacances annuelles : après 15 ans d'ancienneté : 10 %;

QUE ceux-ci seront en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

252-09-2017

9.2 - Agrandissement de l'école - enfouissement des fils électriques

ATTENDU que la Commission scolaire Beauce-Etchemin (CSBE), maître d'oeuvre du projet d'agrandissement de l'école l'Éco-Pin, souhaite que la Municipalité accepte de faire réaliser l'enfouissement des fils électriques alimentant le centre communautaire;

ATTENDU que l'estimation des coûts fournie par la CSBE est de 23 400 \$, avant taxes;

ATTENDU que la Municipalité contribue au projet d'agrandissement de l'école en cédant une superficie importante de terrain estimée à 2 359 m² et ce, sans frais;

ATTENDU que la Municipalité doit investir des sommes afin de modifier l'aménagement de la cour extérieure du centre communautaire pour permettre aux autobus d'utiliser le site comme lieu de débarquement et d'embarquement des élèves;

ATTENDU que la Municipalité investit également une somme importante pour la réalisation de la bibliothèque scolaire - municipale;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de défrayer 50 % des coûts pour la réalisation de l'enfouissement des fils électriques du centre communautaire et ce, jusqu'à un maximum de 10 000 \$;

QUE cette dépense soit payée à l'aide du surplus accumulé général de la Municipalité.

253-09-2017

9.3 - Centre communautaire - réparation des moulures des fenêtres

ATTENDU la soumission reçue de Vitrierie Pro-Verre pour la réparation des moulures des fenêtres du centre communautaire;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Vitrierie Pro-Verre pour la réparation des moulures des fenêtres du centre communautaire au coût de 898 \$, avant les taxes applicables.

254-09-2017

9.4 - Modification du calendrier des séances

ATTENDU qu'en cas de scrutin aux élections générales, les membres du conseil ne pourraient siéger le 6 novembre prochain tel que prévu au calendrier des séances 2017;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, adopté lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, aux termes de la résolution numéro 257-11-2016, a été modifié ainsi qu'il suit : la date du 6 novembre 2017 est remplacée par le 13 novembre 2017.

255-09-2017

9.5 - Comité du pont couvert Perrault - demande pour paiement des étudiants ayant surveillé les jeux gonflables

ATTENDU que le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault a sollicité des étudiants afin de travailler lors de la journée familiale de la Fête au vieux pont pour la surveillance des jeux gonflables; ATTENDU que par la résolution # 137-05-2017 la Municipalité s'était engagée à rémunérer pour une période de 5 heures les monitrices du camp de jour disponibles à travailler lors de cette journée; ATTENDU qu'il n'y a eu qu'une seule monitrice du camp de jour disponible pour travailler lors de cette journée;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rémunérer Maude Gosselin, Joannie Pépin et Allyson Rodrigue qui ont travaillé pour la surveillance des jeux gonflables lors de la journée familiale de la Fête au vieux pont pour une période de 5 heures chacune et ce, au salaire minimum.

256-09-2017

9.6 - Achat de publicité dans le feuillet paroissial

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence a sollicité la Municipalité afin de renouveler son annonce dans le feuillet paroissial 2018;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre une annonce dans le feuillet paroissial 2018 pour la somme de 75 \$.

257-09-2017

9.7 - École d'entrepreneurship de Beauce - demande d'autorisation pour la tenue d'un demi-marathon

ATTENDU la demande reçue pour la tenue d'un demi-marathon organisé par l'École d'Entrepreneurship de Beauce (EEB) qui emprunterait le pont couvert Perrault et la 1re Avenue sud le 22 septembre prochain entre 14 h 00 et 15 h 00 approximativement;

ATTENDU que l'EEB a obtenu l'autorisation de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'utilisation de la piste cyclable; ATTENDU que l'EEB est responsable de baliser le chemin emprunté et d'assurer la sécurité de l'évènement;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'École d'Entrepreneurship de Beauce (EEB) à utiliser le pont couvert Perrault et la 1re Avenue sud le 22 septembre prochain entre 14 h 00 et 15 h 00 approximativement pour la tenue d'un demi-marathon.

258-09-2017

9.8 - Demande de commandite pour la fête de Noël des enfants

ATTENDU qu'une demande de don a été adressée à la Municipalité par le comité organisateur de la fête de Noël des enfants pour l'édition 2017; ATTENDU que cette activité spéciale pour les enfants de Notre-Dame-des-Pins est très appréciée; ATTENDU que le nombre d'enfants a encore augmenté au cours de la dernière année;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse un don de 450 \$ à la fête de Noël des enfants pour l'édition 2017;
QUE la Municipalité procède aux photocopies et défraie les coûts pour l'envoi d'un publipostage auprès des résidents de la municipalité;
QUE la Municipalité procède à l'impression et défraie les coûts pour l'envoi d'une lettre aux commerces de la municipalité.

259-09-2017

9.9 - Heures supplémentaires inspecteur municipal

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail;
ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

260-09-2017

9.10 - Motion de félicitations pour Antony Auclair

ATTENDU qu'Antony Auclair a obtenu un poste avec les Buccaneers de Tampa Bay, une équipe professionnelle de la Ligue Nationale de Football (NFL), pour la saison 2017;
ATTENDU que l'athlète de Notre-Dame-des-Pins devient le premier Beauceron et footballeur du Rouge et Or de l'Université Laval à rejoindre la NFL;
ATTENDU que l'obtention de ce poste professionnel démontre la persévérance, la détermination et le travail acharné effectués par Antony Auclair tout au long de ses études et de sa carrière de footballeur amateur;
ATTENDU que les membres du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de Notre-Dame-des-Pins sont fiers du parcours du jeune athlète professionnel Antony Auclair;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une motion de félicitations à Antony Auclair pour le poste obtenu au sein des Buccaneers de Tampa Bay de la Ligue Nationale de Football pour la saison 2017.

261-09-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 17.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire